

# PLEUMARTIN DE L'AN MIL AU SIECLE DE LOUIS XIV

## SEPT SIECLES D'HISTOIRE DE LA PAROISSE DE SAINT-SENNERY

R. DUCLUZEAU

---

La paroisse de Pleumartin a connu au travers du millénaire qui vient de s'écouler un histoire singulière, assez différente de celle des paroisses environnantes. A Leigné ou Coussais-les-Bois, à Crémille comme à Vic, Archigny ou Chénevelles, on trouve d'antiques églises dont l'emplacement et même parfois les murs occupent le même emplacement depuis leur fondation, souvent datée des alentours de l'an mille. Rien de tel pour la moderne église de la Trinité de Pleumartin. Pendant des siècles, le centre culturelle paroissial s'est tenu dans le hameau de Saint-Sennery, en situation tout à fait excentrique par rapport à la paroisse, à quelques centaines de mètres des limites des paroisses de Leigné-les-Bois à l'ouest et de Coussay-les-Bois au nord.

### L'an mil: l'église d'Isembert l'Ane.

La première mention écrite d'une église à Saint-Sennery se trouve dans le cartulaire de Saint-Cyprien daté des environs de 1110. Dans ce monumental registre de parchemin est consignée la liste des dons faits à l'abbaye bénédictine de Poitiers depuis sa fondation au IXème siècle et tout particulièrement depuis l'an mil. On y apprend que vers les années 1070-1080, l'église de Saint-Sennery, dénommée Sancti Celerini, était possédée par un moine dont le nom latin était Isembertus et le "cognomen", le nom par lequel on le caractérisait, Asinus. Isembertus Asinus, Isembert l'Ane, malgré son nom, n'était pas le premier venu puisqu'il possédait outre son église, les moulins d'Angles (molendinum Ingla) et "alia", d'autres choses encore, non précisées dans le texte. Un peu plus loin le cartulaire rapporte qu'Isembert l'Ane fit don aux moines de Saint-Cyprien de son église avec toutes ses dépendances (totam ecclesiam cum suis appenditis). Ce don généreux était fait avec l'accord de son chef direct, l'évêque de Poitiers qui se nommait aussi Isembert.

Pour tenter de comprendre le contexte de ce don, reportons-nous à ces années difficiles du début du second millénaire de notre ère. Le roi Philippe Ier règne sur la France de 1060 à 1080. Ce petit-fils de Hugues Capet passe surtout son temps à tenter de juguler les invasions des "normands", ces vikings aventureux qui ne prendront ce nom que sous le règne de son fils Louis le Gros. (Rappelons qu'ils ont remonté la Vienne jusqu'à Bonneuil-Matours). Mais en Poitou, le lointain pouvoir royal est tout théorique et l'autorité quasi absolue est exercée par une puissante dynastie de comtes de Poitou et ducs d'Aquitaine, dite lignée des "Guillaume". Pendant plus d'un siècle, de 975 à 1086, ces comtes-ducs vont s'appuyer sur une lignée d'évêques de Poitiers tout dévoués à leur cause. Ils sont tous issus, d'oncle en neveu, de la puissante famille féodale des

Isembert, implantée dans le triangle formé par leurs forteresses d'Angles, Chauvigny et Le Blanc, donc au proche voisinage de Pleumartin. L'évêque Isembert II qui autorise le leg de l'église de Saint-Sennery est le dernier de la lignée. C'est lui qui a fondé vers 1050 l'abbaye de Sainte-Croix d'Angles aux pieds de son château. Vers 1070-1075, Isembert II soutient inconditionnellement son comte-duc Gui-Geoffroy, dans une sombre affaire matrimoniale qui l'oppose au pape Grégoire VII. Mais les trois seigneurs vont rapidement se réconcilier pour mettre activement en oeuvre ce que l'on appellera plus tard la "réforme grégorienne". Les établissements religieux, églises, chapelles, prieurés, qui se sont rapidement développés dans les campagnes poitevines où ils accompagnent les grands défrichements de l'an mil, ont été très fréquemment confisqués par des particuliers, clerics parfois, mais plus souvent laïcs, fort intéressés par les bénéfices qui y étaient attachés. Sous l'impulsion du pape qui vient prêcher la bonne parole jusqu'en Poitou dans plusieurs conciles, Isembert II s'emploie énergiquement à restituer à l'église les biens dont on l'avait spoliée. On peut donc penser que c'est dans le cadre de ce mouvement dit de "restitution" que l'évêque fit pression sur Isembert l'Ane, sans doute son vassal féodal pour la seigneurie d'Angles (nous avons vu qu'il en possédait les moulins), afin que son église retourne dans le giron de l'abbaye de Saint-Cyprien.

XVIème siècle: le moine Maurice de Cousture contre le seigneur Jehannot de Pleumartin

Pendant les quatre siècles qui suivent, la modeste église de Saint-Sennery, au fond du vallon de la Luire qui contourne son chevet, va rester bien discrète, au moins si l'on en juge par les textes. Elle ne ressort périodiquement de l'oubli que lorsqu'il s'agit de payer des impôts, que ce soit aux abbayes voisines ou à l'évêché. On reparle ainsi de Sancti Celerini et de Sancti Celerici dans le cartulaire de Saint-Cyprien vers 1110 et 1119, puis de Saint-Ceneri dans le cartulaire de l'abbaye de La Merci-Dieu en 1291, de la "parochia de Sancti Cirini" vers 1339 dans le cartulaire de l'abbaye de l'Etoile. Le registre des décimes, les impôts ecclésiastiques, cite en 1383, sous le roi Charles VI, le "prior (prieuré) Sancti Serini ou Cerini"; sous Louis XI, en 1478, un registre synodal mentionne encore la paroisse de Sancti Cirini qui porte toujours le même nom en 1520, sous François Premier, dans un autre registre fiscal.

En 1554, l'église et le curé de Saint-Sennery sortent de l'anonymat à cause d'une querelle qui va opposer le curé et le seigneur du lieu. A ce moment, on est sous le règne de Henri II, le curé est un moine, vénérable personne frère Maurice de Cousture, "prêtre religieux du Moustierneuf de Poitiers", "demeurant en ladite abbaye de Moustierneuf de Poitiers". Il est "curé commendataire de l'église de Saint-Sennery", c'est à dire qu'il en a le bénéfice sans être obligé d'y résider. Premier étonnement: pourquoi le curé séculier de la paroisse de Saint-Sennery est-il un régulier qui réside à Poitiers? Il faut peut-être voir là un effet de l'état de dégradation profonde du clergé du début du XVIème siècle, aussi bien au niveau national qu'au niveau du diocèse de Poitiers. Sur un



La paroisse de Saint-Sennery  
d'après la carte de Cassini gravée vers 1770

Cette carte a été levée près de 75 ans après le transfert à Pleumartin du centre paroissial de Saint-Sennery. Pourtant c'est toujours à Saint-Sennery qu'est symbolisée l'église avec sa croix (comme à Crémille). A Pleumartin on a seulement symbolisé le château par une tour avec un fanion, au milieu des murailles du parc. Les limites de la paroisse en pointillés, sont assez approximatives. Ainsi la métairie de la Toucherie est figurée côté Saint-Sennery alors qu'elle appartient à la paroisse de Leigné-les-Bois. La limite Sud-Est, entre



L'Atlas des Gabelles,  
gravé en 1665 par Sanson fils, "Géographe ordinaire du Roy".

Cette carte est une des rares qui corresponde exactement aux indications fournies par les textes de l'époque. Saint-Sennery (orthographié Saint-Cénéri) est repérée par un cercle avec un point marquant sa qualité de paroisse (comme Crémillle). Deux petits cercles dont l'un porte le fanion des maisons nobles marquent l'emplacement de "Pleumartin et la Chaume". On voit que La Roche-Posay, Posay-le-Vieil et Coussay-les-Bois sont situés en Touraine, pays de grande gabelle et dépendent de la chambre à sel de Preuilly. Saint-Sennery et Pleumartin sont en Poitou, pays rédimé, et dépendent du dépôt à sel ou "controlle" de La Puye. En 1732 ce dépôt à sel sera transféré à Pleumartin même.

fond de misère profonde des campagnes, on constate partout la multiplication de clercs ignares et avides, d'abbés commendataires, toujours absents des abbayes, d'évêques non résidents. Trouver dans ces conditions un pasteur compétent pour une petite paroisse campagnarde devait être une tâche ardue et puisque Maurice de Cousture avait été d'accord pour se charger des âmes des paroissiens de Saint-Sennery, ses supérieurs n'avaient sans doute pas trop regardé à son état de moine. Il reste une autre question: comment l'abbé de Saint-Cyprien, chargé théoriquement de la "présentation" d'un nouveau curé de Saint-Sennery à l'évêque, avait-il accepté le choix d'un moine de l'abbaye clunisienne de Montierneuf, rivale détestée depuis sa fondation, de la vieille abbaye bénédictine carolingienne? la raison est sans doute à chercher dans l'inexorable déclin de la puissance de Saint-Cyprien dont les vieux bâtiments vivent d'ailleurs leurs derniers moments puisqu'ils seront rasés par les poitevins en 1569 pour mettre Poitiers en état de siège.

Le second protagoniste de l'affaire est Jean VI Izoré, chevalier, seigneur de Pleumartin, que l'on appelle plus familièrement Jehannot. La famille Izoré, originaire de Touraine, s'était installée depuis le règne de Charles V sur les terres de Pleumartin qui appartenaient jusque là aux seigneurs d'Angles. Une forteresse avait été construite auprès de la source de la Luire. Depuis la période de la guerre de Cent Ans, les Izoré étaient restés des commensaux très proches des rois Valois, recevant les faveurs de Charles VII, Lois XI, Charles VIII, qu'ils avaient servi fidèlement dans la guerre comme dans la diplomatie. Une habile politique matrimoniale avait aussi largement contribué à leur prospérité. Leur puissance politique et matérielle avait permis le développement d'une petite agglomération active autour du château. Les Izoré y entretenaient fonctionnaires seigneuriaux, hommes de loi et de justice, artisans et marchands. Ce bourg, parfois appelé La Chaulme, sera très vite désigné par le nom patrimonial du seigneur, Pleumartin. Il ne va pas tarder à dépasser largement par sa population et son activité le modeste hameau de Saint-Sennery qui stagne avec sa douzaine de familles. C'est ce déséquilibre croissant entre le centre paroissial et le bourg seigneurial qui va générer la querelle entre le curé et le seigneur.

Depuis longtemps les Izoré entretiennent dans leur château-fort, comme c'est leur droit, une chapelle domestique. On sait même qu'en 1460, Jean V Izoré, le grand-père de Jehannot, passe un marché avec l'abbé de la La Merci-Dieu à propos d'une rente de 10 livres léguée à l'abbaye par Jean III son aïeul, pour faire célébrer dans la chapelle du château une messe anniversaire chaque vendredi de l'année. Mais Jean VI a d'autres ambitions. Il fait "bastir et construire de nouveau une grande église et cymetière près le lieu et chastel de Plainmartin". Le nouvel édifice se dresse à l'emplacement de l'actuelle église, attenant aux murailles du jardin du château auquel une allée le relie directement. Une lettre conservée dans les archives du château nous apprend que le nouvel édifice a été inauguré le 5 Novembre 1554. L'instigateur de la construction est le frère de Jehannot, Prégent, qui est abbé de Sainte-Croix d'Angles. Pour cette superbe cérémonie, toute la famille Izoré s'est retrouvée à Pleumartin. A côté de

Jehannot et de Prégent, on reconnaît leurs deux soeurs, Françoise et Jeanne Izoré, leur cousin et voisin de Vic, George Izoré, écuyer, seigneur de Boisgarnault et le cousin Charles Izoré, écuyer seigneur de Varennes. Autour de la famille, le document, un tant soit peu grandiloquent, indique la présence de "plusieurs gentilhommes et autres gens du Poitou, jusqu'au nombre de 2000 personnes". On se demande un peu où on avait pu les loger!

Seule ombre au tableau de cette fête, l'absence remarquée des autorités ecclésiastiques du diocèse. Le Vénérable Maurice de Cousture ne décolère pas à l'idée de cette église concurrente, construite naturellement sans son accord, et qui risque de lui ôter le pain de la bouche. Les autorités épiscopales n'ont pu faire autrement que de prendre son parti et boudent la cérémonie. Pour consacrer la nouvelle église, l'abbé Prégent a été obligé de faire appel à une vague relation, Hillaire Chenu, évêque "in partibus" d'Esbron, ce qui manque un peu de lustre et reste aux limites de la légalité.

Le curé décide de ne pas en rester là et porte l'affaire devant la justice. Mais, le coup de colère passé, il réfléchit qu'il a affaire à de bien puissants seigneurs. De leur côté, Jean et Prégent ne sont pas très sûrs de la validité des bénédictions de leur évêque "in partibus". Chacun arrive donc à la conclusion qu'il vaut mieux transiger. Le résultat de l'arrangement nous est parvenu sous la forme d'un superbe parchemin conservé aux Archives de la Vienne. Il est daté du 16 Septembre 1555 et a été établi par deux notaires royaux poitevins, Chaigneau et Courchard.

Le seigneur Jean Izoré y expose d'abord une série de motifs plus ou moins spécieux qui l'ont amené à construire cette nouvelle église. D'emblée il se pose en maître par une affirmation pour le moins contestable: "Ledict Izoré, chevalier, a esté dict qu'il est fondateur et augmentateur de la dicte église de Saint-Cenery assise en sa chastellenie de Plainmartin". Nous avons vu que l'histoire ne justifie en aucune façon ce titre de fondateur de l'église. Mais il est probable que la puissance en expansion constante des seigneurs de Pleumartin qui leur avait permis entre autre de s'emparer de toutes les dîmes de la paroisse, les autorise aussi à s'affirmer comme quasi propriétaires de l'église. Là encore, l'affaiblissement progressif du légitime fondateur, l'abbaye de Saint-Cyprien, avait dû faciliter le glissement. Pourtant, même en 1555, il n'était pas accepté définitivement puisque, dans le même document, on constate que l'accord établi entre Jean Izoré et le curé devra être homologué non seulement par l'évêque diocésain, mais aussi par "les abbé, religieux et couvent de Saint-Cyprien": la communauté bénédictine restait donc consciente de ses droits originels.

Jean Izoré explique ensuite que, dans son âme candide, il n'avait conçu la construction de la nouvelle église que comme l'agrandissement de sa chapelle domestique: "de temps immémoriaux ledict curé et les curés de Crémille, Leigné-les-Bois et un religieux de l'abbaye de la Mercy-Dieu sont tenus et ont accoustumé de dire et cellebrer par chacune sepmaine quatre messes en la chapelle du chasteau dudict Plainmartin, que en l'honneur de Dieu et augmantation de la foye et religion crestienne, ledict Izoré a fait bastir et construire

près et audict lieu de Plainmartin une belle église en l'honneur de Dieu et de la Sainte Trinité en laquelle il entend faire dire les dictes quatre messes que doibvent lesdicts curés et religieux de la Mercy-Dieu". Ni plus, ni moins qu'avant! Mais en plus, le seigneur est légitimement soucieux du confort physique et moral de ses vassaux de Plainmartin. " Parce que le dict lieu de Plainmartin est loing de ladicte église de Saint-Cenery et que y a aussi plusieurs des parochiens qui ne peuvent bonnement en temps d'hyver aller ni venyr à l'esglise, ni les sacrements de confession et baptême et aultres leur estre facilement administrez", le seigneur Izoré suggère donc humblement que tout cela pourrait se "faire plus commodément" si le curé voulait bien accepter que la nouvelle église soit considérée comme "une annexe et fillolle (filiale) de la cure de Saint-Cenery".

Cet émouvant plaidoyer n'ébranle pas véritablement le Vénéérable Maurice de Cousture qui réplique vertement: non seulement Jean Izoré a fait construire son église et son cimetièrre sans permission, mais en plus "il y a fait dire messe et notte (?)" et surtout il a "fait faire prosnes, collectes, amasser pour les trépassés, faire faire pain bénist et tous autres actes de curé de Saint-Cenery". Pour cela, le curé réclame d'ailleurs "dépens, dommages et intérests". Quant au souci, bien nouveau chez le seigneur, du confort des paroissiens, le curé le prend de haut: "A quoy par le dict curé a été dict que cy davant sa dicte cure et parochiens d'icelle ont été deurement régis et gouvernez sans deshonneur ne scandalle". Bref, il ne supporte pas les leçons de morale. Mais enfin, uniquement pour faire plaisir au seigneur, il veut bien réfléchir, à condition bien sûr que "ledict Izoré vouldra augmenter ladicte cure et icelle dotter de revenu annuel et importants pour ayder et entretenir de vivres et autres chouses nécessaires ung vicaire et son clerc audit lieu de Plainmartin pour y faire le service et administrer les sacrements". Il estime même que cela se montera bien à "trente ou quarante livres". La moindre des choses est, bien entendu, que le seigneur s'engage aussi à "entretenir bien et convenablement pour l'advenir de luminaire, ornemens, revenus et aultres réparations et aultres chouses nécessaires" la nouvelle église.

Ces préliminaires posés, on peut commencer à négocier sous la houlette de l'abbé Prégent commis par son frère à cette tâche délicate. Au terme de l'accord, le curé Maurice de Cousture accepte donc que la nouvelle église soit considérée comme "annexe et fillolle de ladicte église et cure de Saint-Cenery et qu'en icelle ait sacraire, fons baptismaulx et cymetièrre". On pourra y célébrer "tous les services accoutumés estre fait ès églises annexes unies aux principales et perochalles" et "ceux qui ont leur domicile plus prochain de la dicte chapelle " pourront y recevoir les sacrements et s'y faire enterrer à l'occasion, au même prix, est-il bien précisé, que dans la "dicte ancienne église de Saint-Cenery". Mais le curé tient néanmoins à affirmer haut et fort ses prérogatives: "par oultre sera ledict curé préféré ès aultres prêtres ès messes, services, prérogatives et fonctions qui se feront à l'advenir en icelle". Et n'allez pas croire que cette exigence soit liée à de mesquines préoccupations matérielles. C'est l'honneur de la paroisse qui est en jeu: " sans

touttefois que pour le dict droict de prélatuere le dict curé de Saint-Cénery preigne plus grands droicts et prouffits que les aultres prêtres qui deserviront en ladicte église, mais seullement y avoyr l'honneur et prééminence". Il va de soi cependant que "luy seront premièrement faict toutes les distributions des dicts prouffits, aussi prendra et aura toutes offertes et oblations qui seront faictes tout ainsi que accoustumé en son église oultre les anciennes oblations et fondations faictes par ledict seigneur de Plainmartin et ses prédécesseurs et qu'ils feront pour l'advenir". Enfin, dernière générosité, "ledit Izoré et ses successeurs ou Dame du dict lieu de Plainmartin auront leur sépulture au coeur ou autre lieu que leur plaira en ladite nouvelle église et pourront y tenir listres et armoiries, user de tous droicts appartenans à patrons et fondateurs". Cette fois on ne contestera plus aux seigneurs de Pleumartin le droit de patronage de l'église nouvelle qu'ils conserveront jusqu'à la Révolution.

Pour tout cela, il faut quand même que Jean Izoré mette la main à la poche. Après quelques passes d'armes que l'on devine rudes avec l'abbé Prégent, le curé a légèrement abaissé ses prétentions puisqu'il se contente d'une somme de "vingt livres tournoys de rente en domayne et revenu annuel en ladicte paroisse". Pendant trois ans le seigneur de Pleumartin payera en argent à Pâques, après quoi il sera sommé de "bailler assiette en dixmes inféodées" pour plus de sécurité dans l'avenir. Mais si le curé a cédé sur la rente, il a en revanche obtenu une compensation de taille: "Aussi sera ledict chevallier tenu bailler faire faire une maison convenable et aysances d'icelle pour loger et heberger ledict curé ou son vicaire près de ladicte nouvelle église et ce dedans les trois ans prochains venant". Puis, dans l'enthousiasme de l'harmonie retrouvée, on échange toutes les promesses, serments, formules conjuratoires exigées par la loi, on signe avec les notaires et on scelle de cire verte "à double queue".

Ah! cependant, un mot pour dire que toutes ces belle paroles ne préjugent en rien du "procès pendant entre lesdites parties"... "pour raison de dixmes, novalles croissans et naissans en ladicte paroisse de Saint-Cénery et prétendues par ledit curé lui appartenir". On devine là d'anciennes querelles où le curé de Saint-Sennery essaie désespérément de retrouver ses dîmes que son trop puissant voisin confisque un peu plus chaque jour.

#### Lendemains des Guerres de Religion: le temps du curé Jehan Ducluzeau.

Frère Maurice de Cousture restera curé de Saint-Sennery jusqu'aux environs de 1564. Aucun texte ne nous permet de savoir si le seigneur Jean VI Izoré tint ses promesses, encore que la situation que nous retrouverons avec ses successeurs permette d'en douter fortement. Ce que l'on peut affirmer, c'est que les dernières années du pauvre moine-curé ont dû être passablement agitées. C'est le plein temps des guerres de religion et le Poitou va cruellement souffrir d'être un des principaux champs de bataille. En 1562, Poitiers est momentanément aux mains des troupes protestantes de Saint-Gemme qui pillent consciencieusement tous les édifices



catholiques de la ville et en particulier l'abbaye de Montierneuf. Puis la troupe protestante va s'enfermer dans les murailles de Montmorillon d'où elle lance des raids vers les églises et abbayes des environs. En 1562 encore, tous les religieux de l'abbaye de la Mercy-Dieu sont mis à mort, et il est probable que plus d'un soudard eut alors l'occasion de rôder autour de la toute proche église de Saint-Sennery. Nul havre de paix n'est resté au vieux moine curé de Saint-Sennery.

Puis Châtellerauld, sous l'impulsion de son duc écossais James Hamilton devient une cité protestante. Une forte colonie réformée se développe à la Roche-Posay. Mais Poitiers, reconquise dès la fin de 1562 retrouve son rôle de place-forte du catholicisme dans l'Ouest. Les bandes armées des clans adverses s'affrontent sans cesse dans les campagnes, pillant et tuant allégrement sur leur passage. La vie culturelle se désorganise. Pendant près de 60 ans aucun curé ne succédera à Saint-Sennery au vénérable Maurice de Cousture.

Ce détail nous est connu par son successeur, le curé Jehan Ducluzeau qui prend possession de la cure en 1624 et qui écrit: "Il n'y eut de curé titulaire en cette paroisse dès le temps d'ung nommé frère Morice de Cousture jusqu'à mon temps en l'an 1624, donc il y a plus de soixante ans". En 1624, on est au temps de la Contre-réforme. Les rênes du royaume ont été reprises fermement en main par Henri IV d'abord, puis par le couple Louis XIII-Richelieu. Le diocèse de Poitiers a enfin retrouvé un pasteur à la forte personnalité. Il se nomme Henri-Louis Chasteigner de La Roche-Posay, coadjuteur en 1607 puis évêque de Poitiers en 1612. Il passera les 40 ans de son long épiscopat dans son diocèse où il tente de réparer les désastres du siècle précédent. C'est un voisin de Saint-Sennery, né à La Roche-Posay d'une mère protestante qui ne se convertira au catholicisme qu'à l'extrême fin de sa vie. Il ne va pas tarder à s'apparenter aux seigneurs de Pleumartin puisque sa petite nièce Marie Gabrielle, fille et héritière des biens du dernier marquis Charles Chasteigner de La Roche-Posay épouse en 1662 René II Izoré de Pleumartin. Le premier soin de l'évêque est de pourvoir en curés les églises de son diocèse. Le cas de Saint-Sennery n'est en effet pas isolé: en 1618 il y avait encore 38 cures du diocèse sans prêtres résidents.

Les paroissiens de Saint-Sennery n'étaient cependant pas totalement dépourvus de pasteurs pendant cette période. Ils pouvaient avoir recours aux curés du voisinage qui continuaient sans doute à desservir l'église du château. A partir de 1614 et jusqu'en 1620, on constate aussi qu'un certain Godon, prêtre, signe les actes paroissiaux, surtout les baptêmes, mais il ne prendra jamais le titre de curé. C'est à partir de cette date de 1614 qu'intervient un événement capital pour notre connaissance de la vie quotidienne de la petite paroisse. C'est en effet Godon qui va initier le premier registre paroissial de Saint-Sennery qui sera dès lors tenu sans interruption jusqu'à la Révolution. Les paroisses du Haut-Poitou ne sont certes pas pionnières en la matière. C'est en effet en 1539 que François Ier et son chancelier Poyet ont signé à Villers-Cotterêt la célèbre ordonnance qui faisait aux curés obligation de tenir un registre d'état civil. Mais le plus ancien que nous possédions

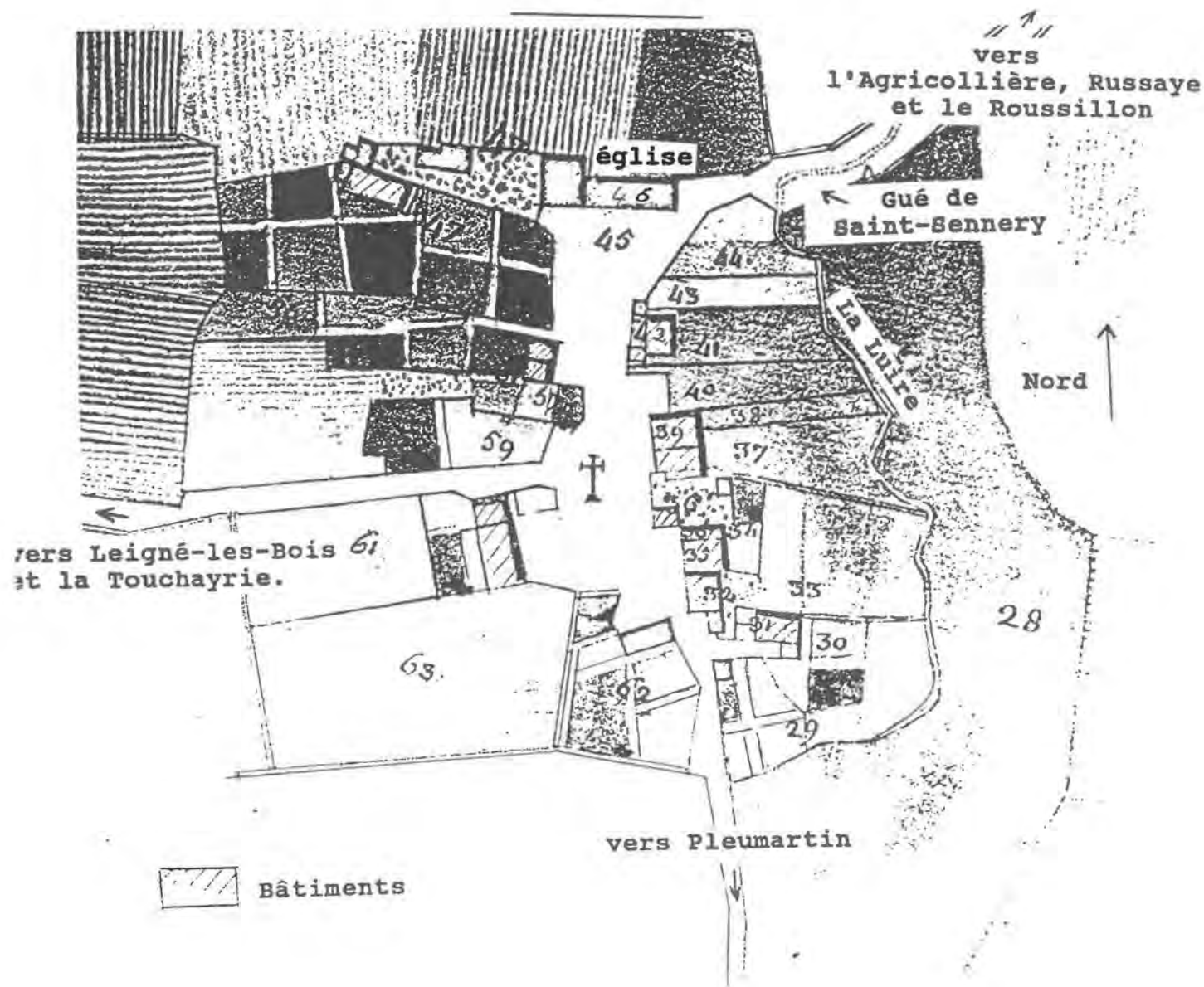
dans la région est celui de Posay-le-Vieil qui date de 1571. Une note du curé Jean Vidart de Crémille nous informe que le premier registre de la paroisse remonte seulement à 1639, soit un siècle exactement après l'ordonnance. A Saint-Sennery, le travail de Godon reste fragmentaire de 1614 à 1620 et le registre n'est régulièrement tenu qu'à partir de l'arrivée du curé Jehéan Ducluzeau en 1624.

Nous n'avons pas encore réussi à déterminer d'où arrivait le curé Jehéan Ducluzeau lorsqu'il fut nommé à la cure de Saint-Sennery. Mais la lecture de son registre et les quelques pièces que nous possédons par ailleurs permettent d'affirmer qu'il possédait une culture exceptionnelle pour son époque et beaucoup d'énergie. Son registre est rédigé d'une écriture ferme et élancée, tout à fait lisible même après trois siècles et demi. Il fourmille de notules et de comptes qui jettent un éclairage déjà précis sur ses soucis quotidiens.

A peine arrivé, le curé Ducluzeau doit faire face au plus urgent: retrouver, réparer et rassembler le patrimoine de son église de Saint-Sennery, mis à mal par un demi-siècle d'abandon. Il se préoccupe d'abord de la maison du Seigneur et de ses attributs: "L'an 1623, nostre église St. Cénery a esté remise et fust achevée l'an 1624, l'an de ma prise de possession", "la croix de nostre cimetièrre a esté faicte l'an 1628, la vigile des Rameaux par moy, Ducluzeau, curé de St. Cénery". La cloche, endommagée pendant les guerres comme dans nombre d'églises, doit être refondue: "l'an 1641 a esté béniste notre grande cloche, son parrain et marraine sont escripts dessus. Elle est nommée Cénerye par moi, curé audit lieu. Elle fust refondue l'an 1635". Puis il faut aussi penser aux biens matériels et en particulier au presbytère: " l'an 1627, la maison du curé de St. Cénery a esté remise et fust achevée l'an 1628 par moi soubsigné, Ducluzeau". Les réparations restent pourtant sommaires et le curé tient à prévenir ses successeurs: "Je soubsigné, curé de St-Cénery, pryé et advertist mes successeurs de ne pas faire oster les murailles et pilliers qui sont au dessous des deux principales pouldres (poutres) ou traines qui sont au bas du logis de la cure, et de prendre garde aux solliveaulx à demy pourris tant du grenier et autres, led. logis ayant demeuré 60 ans, ou plus, inhabité, ruiné, et remis par moy l'an 1627 et 1628. Ducluzeau, curé de St-Cénery". Puis, la maison réparée, il améliore ses "aisances", pour faciliter sa petite exploitation agricole: "Je, mess. Jehéan du Cluzeau, ay asepté la grange qui est au bout de notre église dans le village de Reugny et l'ay faicte ériger et bastir aud. bout de l'église à mes propres despans, l'an 1633. Mes successeurs priront Dieu pour moy. Ducluzeau, curé". En même temps, il tente de rassembler les terres dépendant de la cure dont certaines ont dû disparaître dans la tourmente. Nous possédons par exemple un acte daté de 1638 par lequel on apprend qu'un procès qui est arrivé jusqu'au siège présidial de Poitiers oppose le curé Ducluzeau aux héritiers de Jean Chavignac à propos de la propriété du pré de Pellefroy, situé entre St. Sennery et la métairie de la Toucherie. Mais là, le curé a affaire à forte partie car le dernier héritier, maître Jean Aucher est un homme de robe, procureur au siège royal de Châtellerault et les arcanes des tribunaux ne lui font pas peur: Jehéan Ducluzeau devra finalement reconnaître que

SAINT-SENNERY

Terrier du marquisat de Pleumartin  
levé en 1790



Parcelles N°:

- 45 à 47: ancienne église (46), cimetière, presbytère, jardin et renfermis du curé
- 55 à 60: Zone de la Stipendie des Girards: maison des Bruneau-Guyot appartenant au curé, maison des Guillet, puis des Chalais.
- 36 à 44: Biens des héritiers Congourdeau.
- 29 à 33: Logis des Ducluzeau et maison du marquis louée aux Baudicheau, puis à C. Guillet.
- 61 à 62: Borderie de Louis Dardante.
- 28: Pré du curé.

ur - nre or sse Cennery or d'eteff cennery  
Acheuee l'an. 1628. par moy Cure  
Ducluzeau Curé de St Cennery

Nota

La croix de nre Cimetière a été faite l'an 1628  
la vigile des rameaux par moy

Ducluzeau Curé de St Cennery

La superbe signature de Jehan Ducluzeau, curé de Saint-Sennery, au bas d'une mention de son registre paroissial datant de 1628: "La croix de notre cimetière a été faite l'an 1628, la vigile des rameaux par moy, Ducluzeau, curé de St. Cennery".

A.D. de la Vienne

"ladite pièce de pré est seulement tenue et mouvante féodalement du fief dudit prieuré et cure dudit Saint-Sennery sous ledit devoir féodal de 40 sols payables...au terme de St. Michel audit sieur Ducluzeau et à ses successeurs prieurs curés dudit Saint-Sennery". On transige donc: le curé ne réclame pas les arriérés de sa rente de 40 sols et on ne lui réclame pas les dépens du procès qu'il a perdu. Il s'en tire bien.

Jehean Ducluzeau profite aussi de la confiance retrouvée de ses paroissiens pour arrondir le pécule de son église. En 1636, une certaine Jeanne de Pleumartin, veuve du sieur Ducormier fait don à l'église d'une "mazure de grange remplie d'espines et érondes, sans aucune sorte de tuilles ny charpente et mesme la sole d'icelle du tout infertille où il convient faire de grands frais premier que de rendre ledit lieu utile à quelque chose". Calamiteuse description d'un cadeau empoisonné, direz-vous. Toutefois "icelle mazure size et située au bourg de Saint-Cénery contenant environ demy quart de boissellée, mesure de Châtellerault avec les aisances et appartenances d'icelles", joignant "par le dessous au cimetièrre dudit lieu et par ung costé au jardin dépendant de la cure dudit Saint-Cénery et par le devant au chemin comme l'on va au puy (puits) appelé le puy de la Bauduzièrerye". En bref, le morceau n'est sans doute pas fameux, mais par sa position il agrandit judicieusement la "borderie" du curé.

En 1543, Jehanne Paillé, veuve du notaire Crosnier, lègue au curé Ducluzeau une somme de 15 sols de rente annuelle assignée sur une terre, pour dire trois messes annuelles; A travers les actes notariés signés par les successeurs du curé Ducluzeau, on constate comme nous le verrons plus loin que la cure dispose de quelques autres terres et bâtiments. Ainsi nous savons grâce à un acte du 13 Décembre 1637 reçu par le même notaire Crosnier que Jehean Ducluzeau donne en location pour 3 livres de rente annuelle et perpétuelle à Pierre Bruneau, un logis faisant partie de la "Stipendie des Girards située en la paroisse dudit Saint-Cénery". En effet, Jehean Ducluzeau et ses successeurs sont désignés comme chapelains de cette stipendie des Girards "desservie en l'église dudit lieu". Il semble donc s'agir d'un petit domaine ecclésiastique, rattaché à la cure. Le corps de logis en question, "situé audit bourg de Saint-Senery, appelé le logis et maison de la Gilleberderye, couvert de tuiles plates, consistant en une haute chambre, grenier dessus, cellier et étable dessous et un appentis qui autrefois était couvert de tuiles courbes à la coustièrre dudit logis". Il joint au "cimetièrre dudit Saint-Sennery" et compte aussi "deux petits morceaux de jardin et chénevièrre tenant ensemble, contenant trois quart de boissellée mesure de cette cour ou environ, joignant ledit logis d'autre part au pré du sieur curé dépendant de ladite stipendie". Enfin le lot comprend "un morceau de terre en brandes et buissons appelé le champ de ladite stipendie contenant deux boissellées mesure susdite ou environ, joignant par le dessous au grand chemin tendant dudit St. Sennery à Pleumartin, d'autre côté à la terre du champ de la cure dudit Saint-Sennery": logis, champ, pré, chénevièrre, jardin, le tout bien regroupé, constituent déjà un bien coquet.

Il ne faudrait cependant pas croire que le curé Ducluzeau ne se préoccupe que de ses biens matériels. Sa curiosité

d'esprit le porte vers bien d'autres sujets. Il déplore la montée des prix: " l'an 1630 après mestives, environ le mois d'octobre, le bled froment vallait à Châtellerault 48 sous", "l'an 1631 à Châtellerault, dans les moys de may et juin, le blé froment a vallu 4 livres et 4 livres 10 s, grande affliction". On pouvait en effet pleurer sur une augmentation de près de 100/100 en un an! Il s'inquiète aussi de l'arrivée d'une épidémie: "l'an 1630, au temps des mestives, la contagion estait à Châtellerault". Il note les catastrophes météorologiques: "le Ier jour de febvrier 1632 sur le soir fist un si grand orage et tempeste de vent qu'il n'y avait logis et bastiment qui s'en ressentit et grande quantité d'arbres à la renverse et l'église de Leigné-les-Boys fort endommagé, le chasteau de Pleumartin fort endommagé". Il est même sensible aux événements marquant de la politique nationale: "l'an 1628 La Rochelle fut prise, le second jour de novembre 1628, le roy fit son entrée, Laus Deo". Jehan Ducluzeau reste pourtant un pasteur proche de ses ouailles: il est parrain de nombreux enfants et signe alors deux fois l'acte de baptême en tant que curé et en tant que parrain. De temps à autre, il aime à se retourner sur le passé et faire le point sur l'évolution de sa paroisse: "Depuis ma prise de possession, 1624, jusques aujourd'hui 6ème jour de Décembre 1639, en tout de baptesmes que j'ai administré font trois cent neuf baptesmes; Ducluzeau": près de 20 naissances en moyenne par année, un chiffre que l'on n'est pas près d'approcher de nos jours!

Durant cette période, on ne trouve aucune mention d'une autre résidence du curé au bourg de Pleumartin. Les allusions à l'église "annexe" sont rares. On mentionne cependant dans le registre quelques enterrements de notables dans ce que l'on nomme désormais "la Grande Chapelle de Pleumartin". On remarque aussi la présence de prêtres dénommés "chapelain de Plumartin" comme Gabriel Pernin, mort en 1642 et Pierre Cybert qui lui succède. Difficile de savoir s'ils desservaient la chapelle domestique du château ou la Grande Chapelle de Pleumartin.

#### La vie quotidienne à Saint-Sennery au siècle de Louis XIV.

Le 8 Mars 1644, Jehan Ducluzeau fut "enséputuré" dans son église de Saint-Sennery qu'il avait fidèlement servie pendant 20 ans. Son successeur, Jean Mousnier, est issu de la famille de la Fonbrun qui tient un petit fief noble jouxtant Saint-Sennery. Mais il meurt après huit mois d'exercice et est remplacé par le vicaire du curé d'Archigny, Denis Petit. Pendant 35 ans Denis Petit remplit consciencieusement son registre d'une écriture minuscule, de plus en plus tremblotante avec le temps, désespoir des modernes généalogistes. Plus de fantaisie, plus de notules, plus de retrospectives. juste une froide énumération, réduite au strict minimum, des baptêmes, mariages et sépultures: Denis Petit n'a rien d'un écrivain. A peine quelques lignes supplémentaires pour quelques événements très inhabituels: l'enterrement des seigneurs et dames de Pleumartin dans la "Grande Chapelle", c'est à dire l'église du château, rappel des décès ou mariages des seigneurs quand ils ont lieu à Paris. Denis Petit continue à vivre dans le presbytère de

Saint-Sennery et à enterrer les pauvres dans le cimetière et les plus riches dans la vieille église du hameau.

Son successeur, Denis Gourdeau, curé à partir de 1681 est nettement plus remuant. Il commence sa carrière à Saint-Sennery en essayant de remettre en ordre le temporel négligé par son vieux prédécesseur. En 1684, il réactualise le loyer de la stipendie des Girard, toujours occupée par les descendants de Pierre Bruneau, sa fille Claude et son petit fils Mellaine Guyot. Les locataires acceptent que la rente passe de 3 à 5 livres après quelques menaces cependant puisque "ledit sieur Gourdeau audit nom était sur le point de faire appeler ladite Bruneau et Guyot son fils pour vider possession du corps de logis...". Les choses vont même en s'arrangeant puisque un mois plus tard le curé loue au même Mellaine Guyot, tixier (tisserand) et à son cousin François Bruneau, un petit "renfermis" contenant une demi-boissellée et situé entre le cimetière et la terre de la cure. A ce moment, il est toujours précisé que le curé demeure en sa maison presbytérale de Saint-Sennery.

En juin 1690, il conclut pour l'ensemble de ses terres de Saint-Sennery, un contrat "à faire à moitié fruits et grains" avec le descendant d'une ancienne famille du hameau, Mellaine Congourdeau et sa femme Françoise Gastepy. Ce contrat, voisin dans ses modalités des baux à colonnage passés à la même époque par le Marquis de Pleumartin pour ses métairies, s'en distingue pourtant par une série d'exigences de détail montrant combien le curé reste proche des préoccupations quotidiennes d'un paysan de son village. Le contrat est passé pour trois ans à partir du "jour et feste de Notre Dame de Mars dernière", date printanière retrouvée fréquemment dans ce type d'acte. L'objet essentiel du marché est, pour les "preneurs", de "faire et cultiver (les terres) de leurs façons nécessaires en temps et saison convenable" et de fournir au curé "par moitié à l'égal" ce qui en proviendra", la récolte devant être amenée dans la grange de la cure "pour être partagée par moitié au boisseau". Dans un joli langage d'époque, l'acte précise que les fermiers doivent assurer la récolte: ils sont tenus "boucher (mettre les épis en botte), cercler (lier les gerbes avec un lien de paille circulaire), amasser les pailles noires aussi d'heure en saison convenable". Puis, classiquement aussi, le curé-propriétaire fournit la force de traction et une partie du gros matériel: "leur a ci-devant mis entre les mains deux boeufs de trait d'âge inconnu à poils noirs et rouge", estimés à 85 livres et une charette estimée à 39 livres. Par comparaison avec d'autres actes où le couple de boeufs de trait vaut facilement le double, on peut penser que l'âge inconnu devait être fort avancé! Pour le petit bétail, le curé passe avec Mellaine Congourdeau un contrat de "cheptel à moitié coût, pertes et profits". Il fournit trois cochons, des "brebis et moutons" que le fermier sera tenu garder et héberger ...et nourrir des pastures dudit sieur curé" et le "proffit et perte provenant desdites brebis, moutons et cochons se partagera entre les parties". Mais en plus, le fermier devra "garder deux ou trois chièvres appartenant audit curé sans en rien prétendre". Classiquement encore il est bien prévu que les foins et pailles du domaines seront consommés sur place et non vendus et que le précieux fumier en provenant ne sera épandu que sur

les terres du curé. Mais celui-ci précise en plus qu'"il en prendra pour fumer son jardin et chénevière". Les cochons pourront manger les glands du curé "fors ceux de son renfermis". Le fermier devra "faucher et charroyer les brandes nécessaires à la cour et faire litière aux bestiaux" et en plus "faire les charrois nécessaires à la maison du bailleur, fors celui du vin".

C'est à partir du milieu du XVIIème siècle que nous est connue assez précisément la structure du bourg de Saint-Sennery. Les archives de la Vienne possèdent en effet un grand nombre d'actes notariés dont les premiers sont datés de 1630 et qui proviennent de l'étude du notaire officiel du marquisat de Pleumartin. Maître Bret jusqu'en 1670, puis maître Louis Nazaire sont installés à Crémille et leurs signatures ampoulées sont généralement associées à celles de divers confrères qui se succèdent au bourg de Pleumartin. Maîtres Bret, Nazaire et son fils vont gérer les patrimoines de la majeure partie des habitants de la paroisse et même des seigneurs de Pleumartin pendant 120 ans.

A travers les descriptions des notaires et les plans du village levés plus tardivement en 1790 et 1833, on peut juger qu'aux XVIIème et XVIIIème siècle, le hameau de Saint-Sennery ne comptait guère plus de huit maisons en sus de l'église et du presbytère. On ne constate absolument aucune différence entre les deux plans cités ci-dessus, séparés pourtant par une période de 43 ans.

L'Est du village, entre le chemin de Pleumartin et la Luire est occupé en grande partie par la métairie que Pierre Congourdeau et sa femme Renée Resnier qui y vivaient vers 1640 ont partagé entre leurs quatre filles et leur fils Mellaine. Aucune de ces cinq parts ne suffit à elle seule à entretenir une famille. Si Mellaine Congourdeau est, dans un premier temps, le seul des cinq héritiers à vivre à Saint-Sennery dans une des deux "chambres de maison" de la demeure familiale, c'est qu'il a pu affermer les terres du curé Gourdeau, comme nous l'avons vu. Avec son épouse Françoise Gastepy, il peuple le village d'enfants dont l'un sera tisserand et l'autre accédera à la dignité enviée de sacristain de l'église de Pleumartin. Sa soeur Margueritte a épousé un laboureur de Crémille, François Saulnier. Sa part d'héritage comporte la seconde chambre de la maison, quelques "aisances" et quelques terres. C'est là qu'elle va se réfugier après son veuvage avec ses deux fils. Même si le train de vie d'une veuve de laboureur doit être modeste, elle et ses fils vont avoir bien du mal à subsister sur le minuscule héritage paternel. Aussi, pendant les 20 ans qui vont suivre ils s'efforcent de reconstituer une part du domaine paternel en rachetant à leurs soeurs et tantes leurs portions de la grange (qui avait été partagée en cinq!), de four, d'"aisances" (bâtiments agricoles), de prés, de chénevières et de terres labourables. La situation de Margueritte et de ses fils ne s'améliorera qu'à la fin du siècle, lorsqu'ils reprendront à la suite de leur frère et oncle Mellaine, le bail des terres du curé. En effet, en 1694, Mellaine Congourdeau et sa femme sont devenus colons du marquis de Pleumartin à la métairie de l'Agricollière qui jouxte les terres du curé de saint-Sennery à l'Est du village. Le curé Gourdeau, à ce moment précis, va s'installer définitivement à Pleumartin. Il concède à



Margueritte et à ses deux fils un nouveau bail à colonnage pour 5 ans concernant non seulement ses terres , mais aussi son ancien presbytère et ses annexes. Le curé se réserve la possibilité de s'offrir quelques petites vacances dans le calme de son ex-cure. Les fermiers pourront en effet utiliser les logis, "petit cabinet, cellier dessous, grenier dessus", mais le curé garde la jouissance de sa chambre. De même les fermiers n'auront droit qu'à la moitié du jardin, "depuis le logis et suivant l'allée du côté de la cour", mais par contre ils devront cultiver l'autre moitié pour le compte du curé avec les semences qu'il leur fournira. Jean Gourdeau tient aussi à ses petits péchés de gourmandise et se réserve explicitement "les fruits du pommier derrière l'église", "trois petits... poiriers et les muscats dudit jardin". Le curé introduit aussi dans son contrat une foule de petites obligations que l'on ne trouve jamais en tel nombre dans les baux des métairies environnantes. Les fermiers devront charroyer ses foins, de la terre, des brandes pour "faire des litières dans le cour et aisance dudit sieur bailleur", essarter deux boissellées de brandes au Champ-Morelle, "piarder les chanvres au long des chénevières", arracher des épines, curer les fossés et réparer les toitures. Une somme d'exigences qui paraît exorbitante d'autant que cette fois le curé ne fournit même plus les boeufs de trait et la charrette, mais seulement le petit bétail en contrat de croit à moitié profit et pertes: quatre veaux, deux vaches, une truie et trois cochons, trois chèvres et aussi "leurs mouches à miel qu'ils mettront ensemble lesquelles seront rognées et autant qu'ils en auront chacun partageront les proffits ou pertes à proportion". On constate en plus que la pauvre veuve Congourdeau et ses fils devront payer pour suffrages "Quatre douzaines d'oeufs à Pâques, huit poulets, deux chapons en la fête de Noël, un gâteau d'un demi-boisseau de froment et d'une livre de beurre à la fête des Rois". A la lecture de ce contrat quasiment léonin on se demande vraiment si Margueritte Congourdeau et ses fils ont conclu une affaire réellement rentable!

Un acte de 1683 indique que le jardin des Congourdeau touche au bien de Pierre Ducluzeau. Un autre acte de 1693 nous apprend que les Congourdeau sont tenus de "laisser passer l'eau qui descend des logis de Pierre Ducluzeau". La maison de ce dernier est donc située en amont de celle des Congourdeau, vers le sud du village. Cette maison est encore habitée en 1695 par Marie Ducluzeau lorsqu'elle épouse un laboureur de la métairie toute proche de la Touchayrie, mais aucun document ne nous renseigne sur ses habitants ultérieurs. Nous savons seulement qu'aucun des enfants Ducluzeau n'y fondera une famille. L'aîné Fulgent est installé comme sergetier au bourg de Pleumartin, Marc, le plus jeune, devient domestique à la Maison-Neuve de Vicq et fondera une famille chez ses beaux parents à la Gaugrière. Les deux filles, mariées à deux frères Bruneau, sont établies l'une à la Moraillière et l'autre à la métairie du Roussillon, dans le proche voisinage de Saint-Sennery.

Le quart Nord-Ouest du village, dans l'angle formé par les chemins de Saint-Sennery à Pleumartin d'une part et à Leigné-les-Bois de l'autre, est d'abord le domaine du curé. On y trouve l'église entourée de son cimetièrre, le presbytère et

ses annexes agricoles, mais aussi la maison de la Stipendie des Girards louée à la veuve Claude Bruneau et à son fils, le tisserand Mellaine Guyot.

C'est toujours dans le même angle de chemins que l'on peut situer une petite métairie qui appartient vers 1673 à Jacques Guillet et à sa femme Jeanne Dubois. Jacques Guillet semble faire fructifier son bien avec talent. Il a réussi, associé à son voisin Mellaine Guyot, à affermer au marquis de Pleumartin "les droits de dixmes de lins et chanvres du cartier de Saint-Senery, Russaye et autres villages dudit cartier". Petit profit sans doute puisque la dîme en question ne rapporte pas plus de 25 livres annuelles à son propriétaire, mais c'est ainsi que Jacques Guillet arrive progressivement à se hisser à l'état de "marchand", nettement plus considéré que celui de journalier ou même de laboureur. Hélas, la roue de la fortune tourne dans le mauvais sens et notre marchand se met à accumuler les dettes. Son principal créancier est un notaire de Pleumartin du nom de Jacques Guyot. En 1673 Jacques Guillet est contraint d'hypothéquer au notaire son "corps de logis composé de chambre basse, chambre haute et autre chambre à côté, grenier dessus avec un appentis et enclos y tenant, contenant le tout une boisselée et demi". Trois ans plus tard ses finances ne s'étant apparemment pas améliorées, il doit céder, définitivement cette fois, son héritage à la veuve de notaire Guyot, Margueritte Forest et il lui faut même y ajouter brebis, cochons et "la somme de trois livres qu'elle doit lever sur une poulaine". Jacques Guillet va cependant continuer à habiter dans sa maison comme locataire de la riche veuve du notaire pour un loyer annuel de dix livres. Peut-être est-ce encore trop, car à la fin du bail, cinq ans plus tard, la maison est reprise par un nouvel arrivant au village, Pierre Chalais, texier (tisserand en chanvre) de son état et époux de Jeanne Paillé. Pour la signature du nouveau bail, Margueritte Forest s'est associée à son gendre, Simon Lemerle, devenu notaire après son mariage avec Louise, la fille du feu notaire Guyot, alors que jusque là il exerçait la profession de chirurgien...La maison des Guillet a dû se dégrader car le loyer annuel a diminué d'une livre. Il est vrai que Pierre Chalais s'engage à payer en sus au marquis de Pleumartin sa part des cens et rentes dus par la terre à laquelle appartient la maison et les propriétés voisines, en particulier celle du curé. Cette tenue, dite de la Massoularderye, verse chaque année à la recette du marquisat quatre boissaux d'avoine, cinq chapons et trois sols deux deniers. La maison ne doit guère tenter d'éventuels repreneurs car son loyer va continuer curieusement à se dégrader. A l'échéance de 1695, Pierre Chalais se permet même d'exercer un petit chantage sur le notaire Simon Lemerle devenu seul propriétaire avec sa femme Louise depuis le décès de sa belle-mère. Il menace de "déposer son exponse", c'est à dire de donner son congé, sauf si ses propriétaires réduisent son loyer de 9 à 7 livres par an, "ce que lesdits Lemerle et sa dite femme ont volontiers accepté" précise l'acte. Cette bonne volonté semble un peu difficile à croire.

Malgré la concurrence d'un autre tisserand, Mellaine Guyot, dans la maison voisine, les affaires de Pierre Chalais semblent prospérer puisqu'il est capable en 1694 de loger et d'employer comme "compagnon texier" Etienne Congourdeau, le

fils de son voisin. Pierre Chalais sera témoin en juin 1695 au mariage d'Etienne avec Anne Gautron qui habite aussi à Saint-Sennery. Les relations de la famille Chalais avec l'autre branche des Congourdeau de Saint-Sennery, Margueritte et ses deux fils Pierre et Mellaine Saulnier, semblent plus conflictuelles. Dans la chaleur d'Août 1698, Louise Chalais, la fille de Pierre, "est au lit malade d'une fièvre continue et indisposée de sa personne". Craignant le pire, elle désire soulager sa conscience. L'aveu est d'importance car il nécessite la présence devant le notaire Nazaire appelé en hâte, des parents et de deux témoins du village. Tout Saint-Sennery bruit en effet d'une sulfureuse histoire de querelle entre Louise et son amoureux Pierre Saulnier. Pour couper court aux ragots, Louise affirme solennellement que "combien que Mellaine Saulnier aagé de 23 ans....l'ait menacée et dit des injures il y a viron (environ) d'un mois ou trois semaines dans les Prés Longs de Saint Sényery, qu'il ne luy a fait aucun mal que ce soit et que ce n'est point le sujet de sa maladie comme on aurait pu présumer, au contraire ils ont toujours esté bons amis et qu'elle luy demande pardon des injures qu'elle luy a dit, et en cas qu'elle vienne à mourir de cette maladie elle prétend que ledit Saulnier en soit jamais inquiétté de aucunes manières que ce soit". Voici Mellaine blanchi par acte notarié! Il pourra fonder une famille et continuer à exploiter son héritage de Saint-Sennery pendant de longues années.

Pierre Chalais a gardé des relations avec son prédécesseur dans la maison, Jacques Guillet, qui continue à vivre à Saint-Sennery où il possède encore "jardin et aisances". En 1685, ils sont de concert, témoins pour le testament de Louise Jolly, veuve depuis un an de François Baudicheau. Le couple a vécu dans une petite maison avec son étable qui joint "le cours d'eau qui descend dudit Pleumartin au gué de Saint-Sennery", probablement au voisinage du logis de Pierre Ducluzeau que l'on trouve d'ailleurs plusieurs fois associé à François Baudicheau pour des cérémonies d'enterrement. Françoise Jolly lègue à l'église de Saint-Sennery les cinq boissellées de terre qu'elle possède à la Baubière, sur la paroisse de Coussay-les-Bois, et fait un petit don à ses voisins Guyot qui lui ont "rendu de bons et agréables services": une "chièvre" pour la mère Claude Bruneau et "une petite table garnie de lattes à perpétuité" pour le fils Jean Guyot. Françoise Jolly meurt l'année suivante en même temps que Jacques Guillet et c'est le fils de ce dernier, Claude qui signe un nouveau bail de location avec le propriétaire de la maison des Baudicheau qui n'est autre que le marquis de Pleumartin, Georges Izoré, lui-même. Malgré la modestie du loyer, 4 livres par an, le marquis a signé lui même l'acte de son écriture impérieuse, à côté du paraphe de Claude Guillet qui sait donc écrire au moins son nom, exception fort rare à l'époque pour un habitant de Saint-Sennery. C'est qu'il a fait du chemin le jeune Guillet, malgré les déboires financiers de son marchand de père. Il a appris l'état de "maréchal en oeuvres blanches" (ferblantier) qu'il a d'abord exercé en 1677 aux Bouchaux sur la paroisse d'Archigny, puis à Saint-Sennery même en 1678 et enfin au bourg de Pleumartin après son mariage avec Anne Tranchant. Il a réussi à reprendre à lui seul la ferme des dîmes de lin et chanvre du quartier de Saint-Sennery

que son père partageait avec son voisin Guyot. Il a même obtenu de la cour de justice du marquisat de Pleumartin la charge de "Geollier des prisons de Pleumartin". Un acte de 1686 nous apprend qu'il enferme dans ces prisons un individu convaincu d'avoir assassiné le valet de Pierre Sarradin, le tuilier du village de l'Huilerie. Difficile de savoir ce que Claude Guillet comptait faire de la petite maison du marquis; Nous constatons seulement qu'en 1695, après sa mort, ses héritiers ont abandonné la maison qui tombe en ruines, "étant un partie de la massonne fendue et la charpente et couverture tombée". La veuve du marquis Georges Izoré, Geneviève Rolland, constatant que les biens "ont été abandonnés par ses présomptifs héritiers au grand préjudice de ladite dame et de ses enfants", réafferme la ruine et les terre pour 25 sols annuels seulement à Pierre Chalais, toujours à l'affût de loyers en baisse.

Toujours au Nord-Ouest du village, joignant la maison de Pierre Chalais, nous connaissons l'existence d'une autre maison appartenant à Etienne Thibault dont un acte de 1677 nous apprend qu'il était jardinier du château de Pleumartin et qu'il avait acquis sa maison d'un certain André Pichot, "maître sirugien (chirurgien)". Au même moment la charge officielle de jardinier du château est affermée à un autre propriétaire de Saint-Sennery, Louis Dardante. Il y possède une petite "borderie", sans doute au Sud du chemin de Leigné-les Bois. Les terres, les bâtiments et les animaux sont affermés à divers "colons" à "moitié fruit et proffit". La fonction de jardinier en titre paraît fort lucrative car on verra au fil des ans Louis Dardante prendre à ferme diverses petites dîmes appartenant au seigneur du lieu et amasser un coquet ensemble de terres, vignes et prés autour du bourg de Pleumartin. Il devient un petit notable capable de se porter caution pour son beau-frère Anthoine Degennes, "texier", lorsque celui-ci voudra affermer au marquis de Pleumartin la borderie de Roussillon qui touche à Saint-Sennery.

Au fil des actes on trouve également mention de quelques autres habitants épisodiques du bourg de Saint-Sennery, plus difficiles à situer. C'est par exemple le cas de René Pruchon qui, au moment de son mariage en 1684 est dit "texier à Saint-Sennery". On apprend dans le contrat de mariage que Pierre Chalais lui doit 36 livres. Peut-être était-il un autre de ses compagnons. Quoiqu'il en soit, on peut noter qu'à cette date quatre tisserants oeuvrent simultanément au hameau, plus un autre au Roussillon. Ils fabriquent avec le chanvre des nombreuses chénevières cultivées tout au long de la Loire, la grosse toile des draps et des habits communs des paysans. Quelques inventaires décrivent leur matériel. Ainsi en 1693 chez Mellaine Guyot on trouve outre le "métier à faire toile" situé près de la porte dans la clarté du jour, cinq "harnois" (harnais retenant le tisserand sur son métier), une "roûx", sorte de rouet et un "ordesoüer", système pour ourdir les toiles. La matière première est constitué de chanvre plus ou moins élaboré: "huit livres et demi de fil de brin partie blanc, cinq livres d'étoupe blanc, dix huit livres de fil de bourrasse partie blanc et quatre livres de bourrasse non filée". Le tissage est la seule activité artisanale mentionnée en permanence à Saint-Sennery et le nombre de ces artisans souligne l'importance de cette activité, même s'il ne faut pas

oublier que ces "texier" restaient aussi des paysans cultivant un lopin de terre et élevant quelques animaux.

### La fin de la paroisse de Saint-Sennery

En ce mois de Juin 1690 le curé Jean Gourdeau vit toujours dans son presbytère rural à la façon d'un paysan aisé. Mais au cours de cette seconde moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, le déséquilibre de population entre le bourg de Pleumartin et le hameau de Saint-Sennery s'est fortement accentué. La pression des habitants et sans doute celle du seigneur se font plus pressantes. En 1694, le curé Gourdeau se laisse enfin convaincre: il va transférer le siège officiel de la paroisse de Saint-Sennery à Pleumartin. Il en profite au passage pour obtenir enfin la réalisation de la promesse faite au frère Maurice de Cousture 140 ans plus tôt, concernant la fourniture par le seigneur d'un logement à Pleumartin auprès de l'église. Le 6 Novembre 1694, la Marquise de Pleumartin, Geneviève Elizabeth Rolland, veuve depuis 1692 du Marquis Georges Isoré, passe devant le notaire Ragueneau, un contrat avec "messire Jean Gourdeau, prêtre curé dudit Pleumartin et les habitants portant que pour faciliter le changement de la paroisse de St. Sennery audit Pleumartin qu'icelle dame ferait l'acquisition d'(une) maison pour le logement dudit sieur curé". La maison prévue appartient à un certain Gonneau, marchand et à sa femme, Anne Chauvel. Elle est située à l'est de l'église, "joignant du côté du septentrion aux murailles du parc du château". C'est le quartier le plus huppé de Pleumartin. En effet, la propriété joint deux notables: au levant le renfermé et jardin de maître François Sommereau, contrôleur général de la Marine pour Sa Majesté au port de Bayonne et qui va bientôt devenir fermier général de la Marquise, et au midi le logis et jardin de Maître Simon Lemerle, le notaire ex-chirurgien, propriétaire de la maison des Chalais à Saint-Sennery. La maison contient deux chambres, une antichambre et un cabinet, "grenier dessus, cellier dessous", et un petit ensemble agricole bien commode: "grange, étable, colombier, cour, portail à l'entrée, deux jardins l'un haut et l'autre bas, contenant ensemble le tout une boissellée et demie". De plus le jardin "joint par le dessous au pré que ladite dame a ci-devant donné à la cure". Pour faire bon poids, la marquise ajoute "un petit morceau de chénevière...contenant à semer un quart de chénevoix (graine de chanvre)". Cette chénevière était située auprès du cours de la Luire et touchait de deux côtés à d'autres chénevières, ce qui nous apprend que tout l'espace bas proche du village était cultivé pour le chanvre.

Le curé Gourdeau déménage donc. A partir du 1er janvier 1695, il signe ses actes "curé de Pleumartin" et simultanément dans tous les actes des notaires ou de la justice locale, la mention "paroisse de Saint-Sennery" devient "paroisse de Pleumartin". L'installation définitive du curé Gourdeau semble pourtant poser quelques problèmes dont les motivations restent difficiles à saisir. En effet, en août 1695 nous trouvons un nouveau contrat concernant le logis du curé. Il est passé devant les notaires Lemerle et Nazaire par "Damoiselle Renée Thiérrée, comme se disant avoir charge de haute et puissante Dame Geneviève Elizabeth Rolland". Pendant la période 1694-1696, c'est elle en effet qui semble régler toutes les

affaires poitevines de la Marquise de Pleumartin lorsque celle-ci séjourne à Paris chez sa mère. Notons d'ailleurs que c'est la seule fois à notre connaissance dans l'histoire du marquisat où une femme joue le rôle de fermier général du seigneur. Cette période sera brève puisque Renée Thiérrée ( ou Renée de Thierry) décédera en avril 1696 et sera enterrée dans l'église de Pleumartin. Ce contrat passé par Renée Thiérrée concerne la commande à Mathurin Brunet, entrepreneur demeurant en la basse-ville d'Angles, d'un "logement pour monsieur le curé dudit Pleumartin". Cette nouvelle maison sera édiflée "dans le lieu où était le paillé (sans doute une grange à pailles) et le four banal" et touche aussi à des chénevières. D'autres recoupements permettent de la situer près de la précédente, à peu près à l'emplacement de la poste actuelle de Pleumartin. Notons à ce propos le déplacement du four banal du bourg qui va par la suite se situer à l'entrée de l'allée qui mène alors au château, c'est à dire à l'emplacement de l'actuelle quincaillerie Besse. La maison neuve ressemble fort à l'ancienne. Un rez-de-chaussée, "construit auprès des chaussées de la cour en sorte que les eaux ne l'incommode pas" comprend une chambre avec croisée et cheminée, une écurie pavée "avec crèche et ratelier", un petit cellier ou cave et un escalier de bois en pignon "à côté duquel il fera une entrée pour couler le vin dans le cellier si besoin est". A l'étage on trouve une chambre avec croisée du côté des chénevières, un petit cabinet dans lequel il y a "un jour du côté de l'église" et, dans chaque pièce une cheminée à manteau de bois. Sur le tout court un vaste grenier auquel on accède par un escalier "fait en sorte que sa montée et l'entrée du grenier sera commode et facile". On prévoit aussi "les bousillages, carrelages, enduits de blanchissage nécessaires dehors et dedans tant des chambres que du grenier". L'entrepreneur se charge aussi de la clôture avec un portail à passer charrette et une petite porte à côté", plus d'autres portes pour gagner le jardin et la chénevière. Moyennant 500 livres, Brunet s'engage à livrer le tout clé en main à la St. Jean Baptiste de l'an 1696.

Pourtant en mars 1698, on constate dans un nouvel acte que le curé Gourdeau habite toujours dans la maison qu'on lui avait primitivement attribuée et qui appartient encore à René Gonneau et Anne Chauvel. Il s'y plaît même tant qu'il décide apparemment d'y rester. En effet, par cet acte la Marquise Geneviève Rolland, présente en personne, et les Gonneau procèdent à un échange de propriétés. Le curé devient finalement propriétaire de la maison des Gonneau où il réside et en retour, les Gonneau acquièrent de la Marquise une "maison nouvellement bâtie" dont la description coïncide de près avec celle que la marquise a fait construire par Brunet pour le curé. La situation en est mieux précisée puisqu'elle joint "du midi à la grande place du champ de foire et du couchant partie les murs du cimetière (qui entoure l'église), partie l'allée qui vient du château à l'église". Il est bien précisé que les nouveaux propriétaires "pourront faire élever les murs duquel cimetière en sorte que l'on ne puisse voir dudit cimetière dans ladite cour". Chacun chez soi...

Malgré ces tergiversations difficiles à comprendre sur la localisation définitive de son presbytère, le curé Gourdeau considère bien que sa migration est définitive et accepte de

détruire définitivement l'antique église d' Isembert L'Ane. En effet dans le contrat passé entre la demoiselle Thiérrée et Brunet pour la construction de la nouvelle maison, il est prévu que l'entrepreneur prendra "tout le débris qui reste audit paillé et four et aussi la charpente de la nef de l'église de St. Sennery qui lui pourra servir et cinq milliers de tuiles de ladite église qu'il fera charroyer" et "sera tenue ladite demoiselle audit nom faire descendre la charpente et couverture de ladite église à ses dépens". Sans toiture, l'église de Saint-Sennery n'allait pas tarder à tomber en ruines et on comprend que les restes que l'on en voit encore dans un mur de grange soient bien maigres. Pourtant, le 3 juin 1710 encore, le curé Laurent de Mareuil, successeur de Jean Gourdeau, note dans son registre: "sépulture d'un homme de St. Cénery dans l'ancienne église de ce village". Faute d'autres précisions on ne comprend guère les raisons de cette sépulture en ce lieu qui n'était plus sacré.

La dernière mention de la paroisse de Saint-Sennery se trouve dans la déclaration de décimes (impôts ecclésiastiques) que le curé Laurent de Mareuil a rédigée en 1783 pour l'Assemblée générale du Clergé. Il s'y déclare en effet "prestre curé de la paroisse de Plumartin allias Saint Sennery à la nomination et collation du sieur abbé de Saint-Ciprien de la ville de Poitiers". Bien qu'il ne reste plus dans la paroisse qui porte le nom officiel de Pleumartin que l'église du bourg, dédiée à la Trinité et dont le patron incontesté est le marquis de Pleumartin, on fait toujours référence au vieux Saint-Sennery et au patronage de l'abbé de Saint-Cyprien.

Pourtant la page est désormais définitivement tournée; Après sept siècles ponctués des grands et menus événements de l'Histoire, la paroisse de Saint-Sennery sombre dans l'oubli au profit de la paroisse de Pleumartin. Mais ceci est une autre histoire...

## Bibliographie

### Documents d'archives

#### Archives départementales de la Vienne

- E<sup>4</sup>/36: Minutes des notaires du marquisat de Pleumartin particulièrement N°27 à 34-7: minutes du notaire Nazaire
- E2S 360: Analyse de pièces des archives du château de Pleumartin d'après des inventaires anciens conservés au château, copie par M. Debien, 1931.
- BVII et BVIII 215: marquisat de Pleumartin
- J63: Ysoré de Pleumartin
- E<sup>2</sup>226: Famille de Pleumartin
- G<sup>9</sup>82: Cure de Pleumartin
- G<sup>4</sup>23: Archiprêtré de Châtellerault
- 1H10: Abbaye de la Mercy-Dieu
- Registres paroissiaux de Saint-Sennery.

#### Bibliothèque Nationale

Cartes et Plans, Ge CC 1379 Atlas des Gabelles

### Publications

- Beauchet-Filleau: Dictionnaire des familles du Poitou
- R. Favreau: Le Diocèse de Poitiers; Beauchesne ed., Paris, 1988.
- L. Redet: Dictionnaire topographique du Département de la Vienne, Paris, 1881.
- L. Redet: Archives historiques du Poitou. Cartulaire de St. Cyprien de Poitiers. 1874. Tome III.